

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

1- RECHERCHE DE LOCATAIRES

A la charge du locataire

- Location d'un appartement ou d'une villa entrant dans le champ d'application de la Loi N° 89-462 du 6 juillet 1989 :
 - Organisation des visites
 - Constitution du dossier de candidature du locataire
 - Rédaction du bail
 - Etat des lieux d'entrée
- Les honoraires sont fixés conformément au décret N° 2014-890 du 1^{er} août 2014 :
- Zones très tendues 15 €/M²
 - Zones tendues..... 13 €/M²
 - Hors zones 11 €/M²
- Location d'un appartement ou une maison ou d'un local n'entrant pas dans le champ d'application de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989 1 mois de loyer
 - Location d'un emplacement de stationnement 120 €

A la charge du propriétaire

- Location d'un appartement ou d'une maison
- Les honoraires sont fixés conformément au décret N° 2014-890 du 1^{er} août 2014 :
- Zones très tendues 15 €/M²
 - Zones tendues..... 13 €/M²
 - Hors zones 11 €/M²
- Avec un minimum de 1 mois de loyer
- Forfait de mise en location 230 €
 - Location d'un emplacement de stationnement 140 €

2- REDACTION DIVERS ACTES

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail 300 €
Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande
- Rédaction d'un bail sans location préalable 500 €

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

1- RECHERCHE DE LOCATAIRES

- Recherche et sélection de locataires avec visites accompagnées 30,00 %

2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation sur le montant HT du loyer annuel nouveau 6,00 %
Minimum de perception 500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision sur le montant du loyer HT annuel nouveau 1,80 %
Minimum de perception 350,00 €

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX



HONORAIRES DE TRANSACTION

NEGOCIATION

- Estimation du bien (sur la valeur estimée) 1,25 %
(à valoir sur nos honoraires de négociation en cas de vente réalisée par nos services)
- Recherche d'acquéreurs, publicité, visites, assistance et négociation (Sur la valeur déclarée à l'acte)
Les honoraires sont librement négociés entre les parties et fixés à la signature du mandat, sur la base du prix de cession convenu. Ils sont éventuellement révisés d'un commun accord, en fonction du prix définitif de cession.

.....
125 rue Garibaldi
69006 Lyon

Tel 04 72 83 10 83

www.gerimmo.fr
www.regiegambetta.fr
www.ogpi.fr